

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 NOVEMBRE 2020

ÉTAIENT PRÉSENTS : Le Maire : M. Joël BRESSON. Les Adjointes : M. Gilles HURAU, Mme Chantal ANTOINE. Les membres : M. Richard HERBELOT, M. Éric GERARD, Mme Magalie MAÎTRE D'HÔTEL, M. Mickaël GERARD, M. Arnaud FRANCOIS Mme Régine NICOLAS, Mme Christelle GUILLOT, M. Philippe GADAUT, M. Mario SOARES, Mme Josiane PFLIEGER.

ABSENTS EXCUSÉS : Mme Laëtitia MARTIN (procuration), M. Claude MARLANGEON (procuration).

SECRETARE DE SÉANCE : M. Philippe GADAUT.

MINUTE DE SILENCE EN LA MEMOIRE DE MONSIEUR SAMUEL PATY.

1°) ÉTAT D'ASSIETTE DES COUPES ET DESTINATION DES PRODUITS DE L'EXERCICE 2021 :

Délibération : oui

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Le Conseil Municipal fixe comme suit la destination des produits des coupes de la parcelle 19 u et 21 r ainsi que des produits accidentels de parcelles diverses figurant à l'état d'assiette de l'exercice 2021 :

- Vente des grumes façonnées au cours de la campagne 2021/2022

L'exploitation et le débardage se feront par des entrepreneurs.

La maîtrise d'œuvre correspondante sera confiée à l'Office National des Forêts.

- Partage en nature des autres produits (houppier et petit bois) entre les affouagistes

Le Conseil Municipal :

- Laisse à l'Office National des Forêts le soin de fixer les découpes dimensionnelles
- Décide de répartir l'affouage par feu
- Précise que les garants responsables seront désignés parmi les affouagistes lors du tirage au sort des affouages
- Fixe le délai unique d'exploitation, façonnage et vidange des bois partagés en affouage au 15 Septembre 2022 (à l'expiration de cette date, les affouagistes pourront être déchés de leurs droits)
- Fixe le prix du stère à 4.50 €

2°) OPPOSITION AU PROJET DE REORGANISATION DE L'OFFICE NATIONAL DES FORÊTS :

Délibération : oui

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

L'Office National des Forêts a perdu 50 % de ses effectifs depuis 1980, alors que la forêt est en crise en raison du changement climatique.

Le Syndicat majoritaire de l'Office National des Forêts sollicite la commune pour se positionner sur le projet de réorganisation de l'Office National des Forêts.

Le Conseil Municipal affirme son opposition au projet de réorganisation de l'Office National des Forêts GRAND EST, affirme son opposition aux suppressions des Unités Territoriales Vosgiennes de SENONES, BRUYERES et CHARMES, affirme son opposition à toutes suppressions de postes à l'Office National des Forêts et à toutes les dégradations du service public forestier induites par ces suppressions.

3°) DEMANDES D'ADHESIONS A LA COMPETENCE A LA CARTE N° 1 « REHABILITATION » DU SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF :

Délibération : oui

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

6 collectivités ont sollicité leur adhésion à cette compétence N° 1 « Réhabilitation » :

- ESTRENNES
- FRESSE SUR MOSELLE
- SAPOIS
- TENDON

- TOLLAINCOURT
- VILLOTTE

Le Conseil Municipal accepte l'adhésion de ces 6 collectivités à la compétence à la carte N°1 « Réhabilitation » du Syndicat Départemental d'Assainissement Non Collectif.

4°) DEMANDES D'ADHESIONS A LA COMPETENCE A LA CARTE N° 2 « ENTRETIEN » DU SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF :

Délibération : oui

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

4 collectivités ont sollicité leur adhésion à cette compétence N° 2 « Entretien » :

- ESTRENNES
- FRESSE SUR MOSELLE
- TOLLAINCOURT
- VILLOTTE

Le Conseil Municipal accepte l'adhésion de ces 4 collectivités à la compétence à la carte N°2 « Entretien » du Syndicat Départemental d'Assainissement Non Collectif.

5°) DEMANDE DE RETRAIT AU SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF :

Délibération : oui

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Le Conseil Municipal accepte le retrait de la commune de MONCEL-SUR-VAIR au Syndicat Départemental d'Assainissement Non Collectif. En effet, la commune a créé un Service Public d'Assainissement Non Collectif communal géré en régie.

6°) CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION DE SECOURS ET DE PLACEMENT DES ANIMAUX VOSGES (VOSGES) POUR LA STERILISATION DES CHATS ERRANTS DANS LES LIEUX PUBLICS DE LA COMMUNE : ANNEE 2021 :

Délibération : oui

Pour : 12 Contre : 3 Abstention : 0 + 1 CONVENTION

Suite à de nombreux problèmes (déjections, dégradations, bruits...) causés par les chats harets, il apparaît utile de procéder à la capture des chats harets se trouvant sur la Commune.

Ces chats seront tous stérilisés (mâles et femelles) puis traités contre la gale, les vers, les puces et les tiques, une petite encoche leur sera faite en haut de l'oreille droite, ils resteront environ sept jours en convalescence et seront relâchés sur le lieu de leur capture.

Une convention de partenariat sera signée.

7°) CREATION DU LOTISSEMENT « DU GROS MEY » :

Délibération : oui

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Le Conseil Municipal décide de créer un nouveau lotissement communal composé de 5 parcelles qui se dénommera le lotissement « Du Gros Mey » (nom du lieudit sur le cadastre).

8°) PRIX DE VENTE AU M² DES PARCELLES DU LOTISSEMENT « DU GROS MEY » :

Délibération : oui

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Le Conseil Municipal fixe à 10 €TTC le prix du m² des parcelles composant le lotissement « Du Gros Mey ».

9°) **PROPOSITION DE BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT « DU GROS MEY » :**

Délibération : oui

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Le projet de budget du lotissement « Du Gros Mey » se présente ainsi :

PREPARATION DU BUDGET LOTISSEMENT DU GROS MEY

	Dépenses		Recettes
FONCTIONNEMENT			
6015 : Terrains à aménager acquis par la commune	34 657.00	7133-042 : Variation des en-cours de production de bien	38 657.00
6045 : honoraires études et architecte pour permis d'aménager	4 000.00		
	38 657.00		38 657.00
TOTAL	38 657.00	TOTAL	38 657.00
INVESTISSEMENT			
3351-040 : En cours de production de biens : Terrains acquis	34 657.00	168748 : Emprunts et dettes assimilées	38 657.00
3354-040 : Etudes et prestations de services	4 000.00		
	38 657.00		38 657.00
TOTAL	38 657.00	TOTAL	38 657.00
Honoraires MERLE permis d'aménager		1 850.00	
Honoraires Merle permis de démolir		300.00	
Architecte permis d'aménager		1 650.00	
Total		3 800.00	arrondi à 4 000 €

10°) DECISION MODIFICATIVE N° 2 – BUDGET COMMUNE :**Délibération : oui****Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0**

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-61521 : Terrains	750.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 011 ; Charges à caractère général	750.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-673 : Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0.00 €	750.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles	0.00 €	750.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL FONCTIONNEMENT	750.00 €	750.00 €	0.00 €	0.00 €
INVESTISSEMENT				
D-2315 : Installations, matériel et outillage techniques	0.00 €	65 860.20 €	0.00 €	0.00 €
R-2031 : Frais d'études	0.00 €	0.00 €	0.00 €	65 860.20 €
TOTAL 041 : Opérations patrimoniales	0.00 €	65 860.20 €	0.00 €	65 860.20 €
D-2315-132 : Travaux de voirie	38 657.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	38 657.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-276358 : Autres organismes	0.00 €	38 657.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 27 : Autres immobilisations financières	0.00 €	38 657.00 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	38 657.00 €	104 517.208 €	0.00 €	65 860.20 €

11°) ORGANISATION DU TEMPS SCOLAIRE POUR 2021/2022 :**Délibération : oui****Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0**

Le Conseil d'école, dans sa réunion du 6 Novembre dernier, a reconduit les horaires scolaires de l'an passé, à savoir :

- 8 H 30 à 12 H 00 et de 14 H 00 à 16 H 30

Le Conseil Municipal valide cette organisation du temps scolaire pour 2021/2022.

12°) QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- Retard travaux Grand'Rue : inertie du Syndicat des Eaux de la Vraie et du Xaintois.
- Cérémonie du 11 Novembre à huis clos (Maire + Adjointes) : 11 H 30.
- COVID 19 : mesures prises aux écoles (2 services à la cantine + masques fournis par la Commune pour tous les enfants).

TOUR DE TABLE

- Mobyettes : convoquer les parents + les auteurs + les gendarmes + Monsieur Mario SOARES + Madame Christelle GUILLOT + Monsieur Gilles HURAUX + Monsieur Philippe GADAUT

Séance levée à 22 H 15.

Fait le 10/11/2020.